

01/10/2024

Gestion de patrimoine : Orienter les fonds des ASBL vers le durable et le solidaire

Financité

Ensemble, changeons la finance

Financité est un mouvement pluraliste dont le but désintéressé est de développer la recherche, l'éducation et l'action en matière de finance responsable et solidaire afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine

Mouvement citoyen de la finance solidaire et responsable

- 4000 membres citoyen·ne·s
- 85 organisations membres
- 45 groupes locaux



Nos rôles

- participation et émancipation citoyenne
- publication d'analyses, d'études et de rapports
- centre d'expertise de services et de conseil
- sensibilisation et plaidoyer

Patrimoine financier des ASBL

Une ASBL a un objet social louable qui vise à améliorer l'intérêt général, l'environnement, le social.

Or, les fonds, liquidités ou placements de cette même ASBL ne reflètent pas forcément ses valeurs profondes.

Vous souhaitez aligner le plus possible la gestion de vos actifs, placements et liquidités, et votre objet social ?

Vous êtes dans le bon atelier.



Financité ne donne pas de conseil en investissement (métier protégé avec agrément). Elle informe sur les questions extra-financières des produits financiers qui existent sur le marché belge. A chaque ASBL ensuite de réfléchir à sa stratégie de gestion de patrimoine.

Patrimoine financier des ASBL

Outil « scan des banques » pour
choisir sa banque en fonction de
ses valeurs

Placements durables

Placements solidaires

PLAN DE LA PRÉSENTATION



Patrimoine financier des ASBL

De quoi parle-t-on ?

Dans les comptes annuels, déposés à la Banque nationale de Belgique, à l'actif du bilan de votre ASBL, on examine les classes 28 et les classes 5.

Les **classes 5** sont les **liquidités** de l'ASBL, c'est-à-dire l'argent disponible rapidement dont elle dispose (argent en banque, comptes à terme, etc.).

5. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

50. Placements de trésorerie autres que actions et parts, titres à revenu fixe et dépôts à terme

500 Valeur d'acquisition

509 Réductions de valeurs actées (-)

51. Actions et parts

510 Valeur d'acquisition

511 Montants non appelés (-)

519 Réductions de valeur actées (-)

52. Titres à revenu fixe

520 Valeur d'acquisition

529 Réductions de valeurs actées (-)

53. Dépôts à terme

530 De plus d'un an

531 De plus d'un mois et à un an au plus

532 D'un mois au plus

539 Réductions de valeur actées (-)

54. Valeurs échues à l'encaissement⁽²³⁾

55. Établissements de crédit ⁽²⁴⁾

Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :

...0 Comptes courants

...1 Chèques émis (-)⁽²³⁾

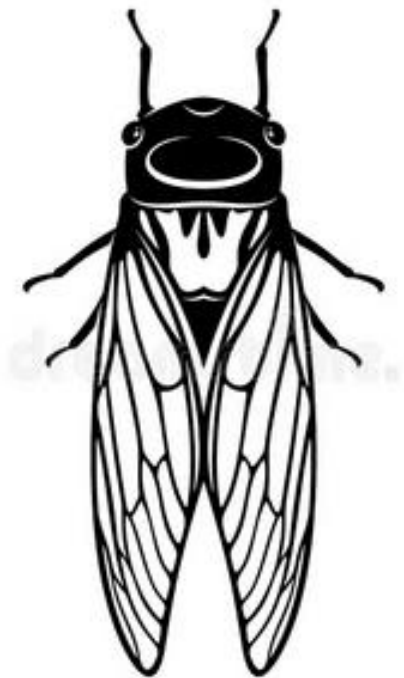
...9 Réductions de valeur actées (-)

57. Caisses

570 à 577 Caisses-espèces

578 Caisses-timbres

58. Virements internes



Patrimoine financier des ASBL

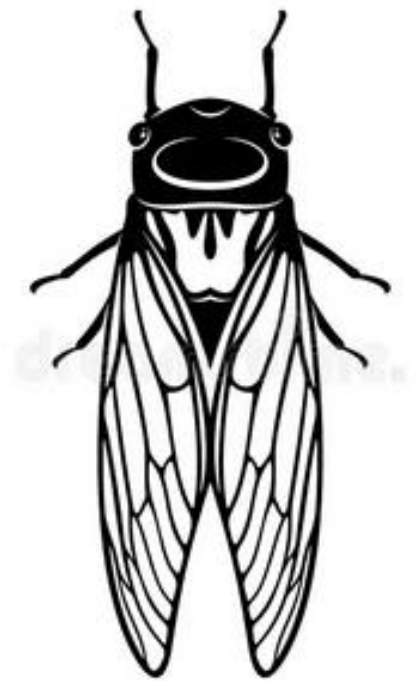
Les **classes 28** sont les **réserves** que l'ASBL a décidé d'immobiliser pour un certain temps, par exemple des obligations ou des parts de sociétés (détenues en principe pour plus d'un an).



28.	Immobilisations financières	283	Créances sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation
280	Participations dans des sociétés liées		
2800	Valeur d'acquisition		2830 Créances en compte
2801	Montants non appelés (-)		2831 Effets à recevoir
2808	Plus-values actées		2832 Titres à revenu fixe
2809	Réductions de valeur actées (-)		2837 Créances douteuses
			2839 Réductions de valeurs actées (-)
281	Créances sur des entités liées	284	Autres actions et parts
2810	Créances en compte		2840 Valeur d'acquisition
2811	Effets à recevoir		2841 Montants non appelés (-)
2812	Titres à revenu fixe		2848 Plus-values actées
2817	Créances douteuses		2849 Réductions de valeurs actées (-)
2819	Réductions de valeurs actées (-)		
		285	Autres créances
282	Participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation		2850 Créances en compte
2820	Valeur d'acquisition		2851 Effets à recevoir
2821	Montants non appelés (-)		2852 Titres à revenu fixe
2828	Plus-values actées		2857 Créances douteuses
2829	Réductions de valeurs actées (-)	288	2859 Réductions de valeurs actées (-)
			Cautionnements versés en numéraire



Outil **scan des banques** pour
choisir sa banque en fonction de
ses valeurs



Solution pour les valeurs disponibles : ex. comptes à vue, d'épargne ou à terme.

Méthodologie du **scan des banques**



La méthodologie est établie au niveau international par :

- Profundo : organisme de recherche indépendant dont la mission est d'apporter une contribution concrète à un monde durable et à la justice sociale.
- Fair Finance international : réseau international de la société civile qui cherche à renforcer l'engagement des institutions financières à respecter les normes sociales, environnementales et des droits humains.



Méthodologie du **scan des banques**

- En Belgique, tous les deux ans, FairFin et Financité examinent sous toutes leurs coutures les politiques d'investissement des principales banques opérant en Belgique.
- L'édition 2024 se penche sur les politiques d'investissement des banques de 2023.
- L'analyse se concentre sur les grandes banques qui ont le plus de client.e.s et sur un certain nombre de petites actrices durables.



Financité

Banque  Triodos



ARGENTA

ING 



KBC

 Belfius

 BNP PARIBAS

 Deutsche Bank

 crelan

Financité

Question pour vous !

Reconnaissez-vous
votre / vos banques
parmi celles étudiées ?



Méthodologie du **scan des banques**



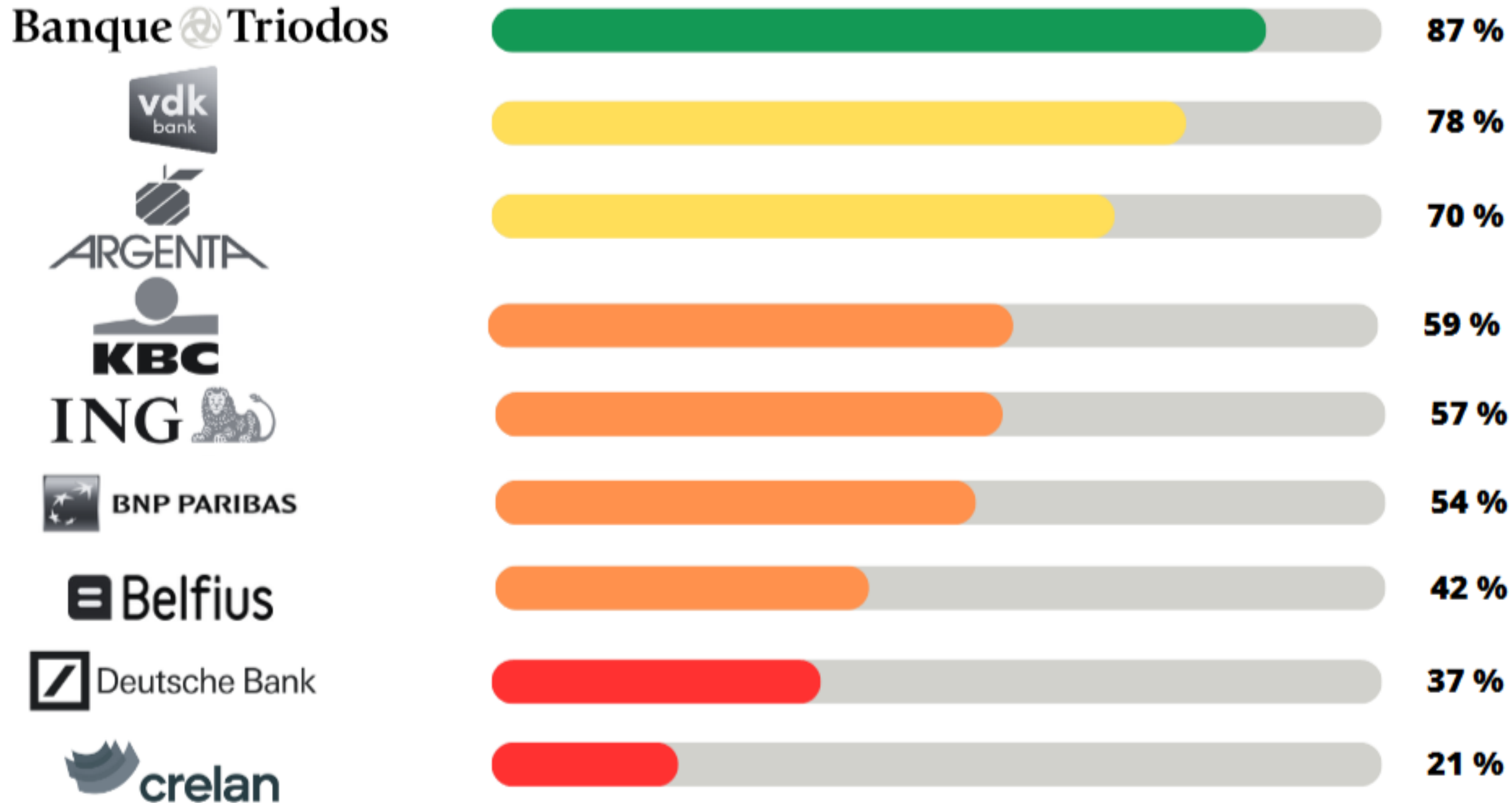
- En pratique, FairFin et Financité décortiquent les politiques d'investissement d'une banque, c'est-à-dire les conditions que les banques s'imposent à elles-mêmes.
- 10 thèmes sont étudiés : changement climatique, nature, armes, genre, transparence, corruption, bonus, fiscalité, droits humains et droits du travail.
- Dans le détail du rapport, FairFin et Financité visent à préciser si l'institution a été épinglée dans un rapport sur les investissements nuisibles ou ce qu'elle pourrait faire pour améliorer son score.



Il est possible qu'une banque n'ayant pas formalisé une politique d'investissement ait un mauvais score alors qu'une banque qui a établi des règles précises en la matière obtient un score supérieur alors qu'elle ne les respecte pas nécessairement.

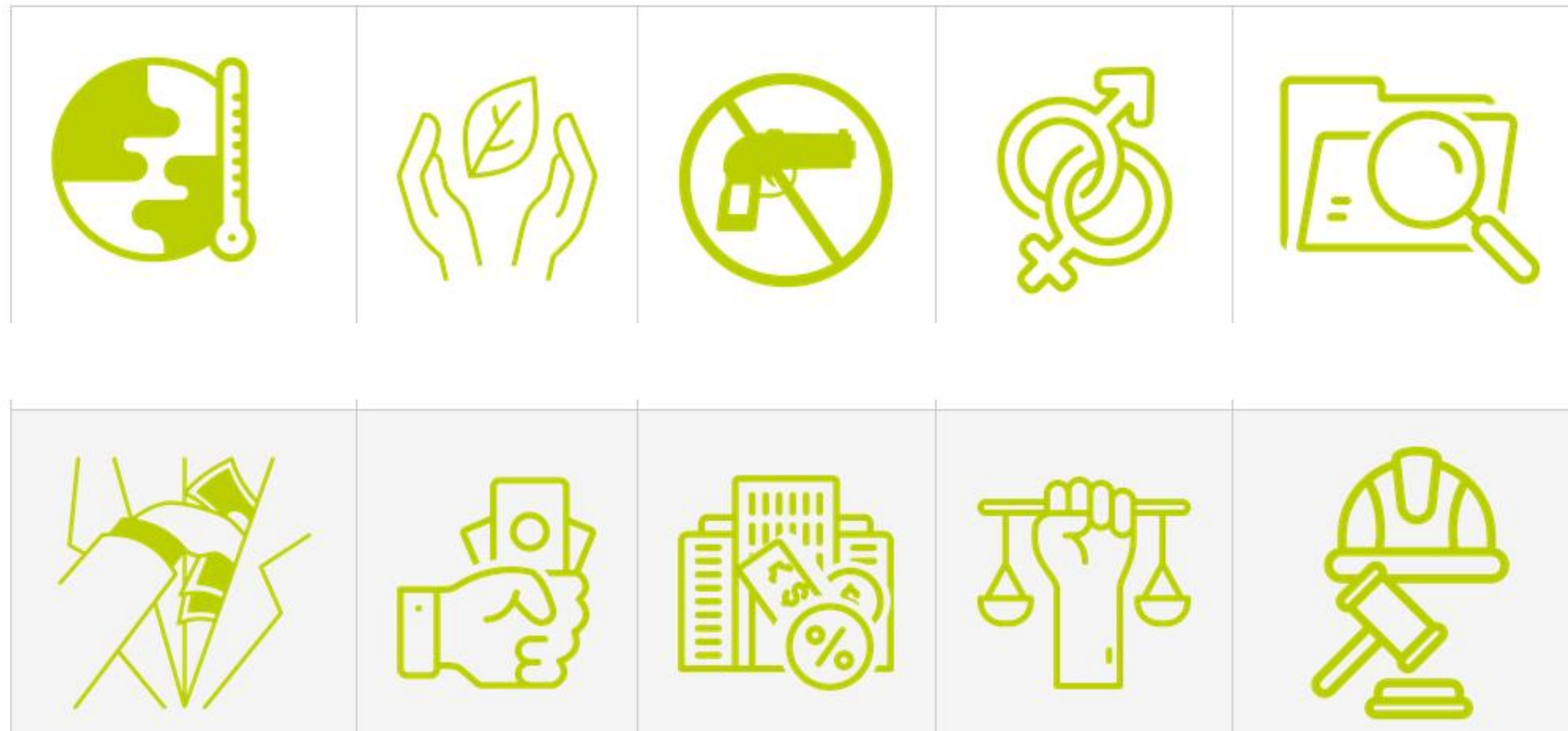
Résultats du **scan des banques**

L'écart entre les grandes et les petites banques est énorme



Méthodologie du **scan des banques**

Les banques sont étudiées sur dix thèmes :

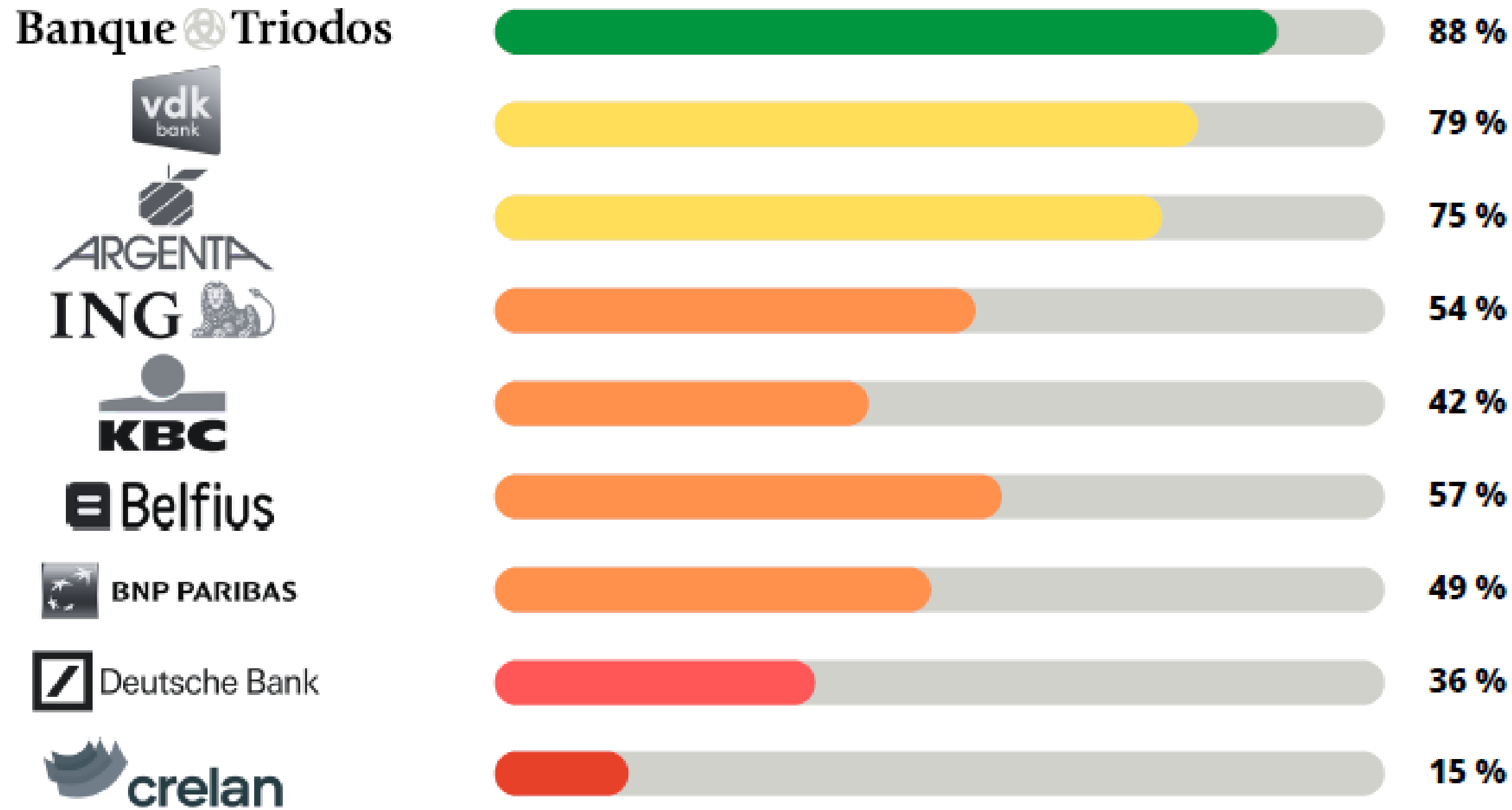


Selon l'objet social de votre ASBL, il peut être pertinent de faire son choix pour une banque à la pointe dans son domaine.

Financité

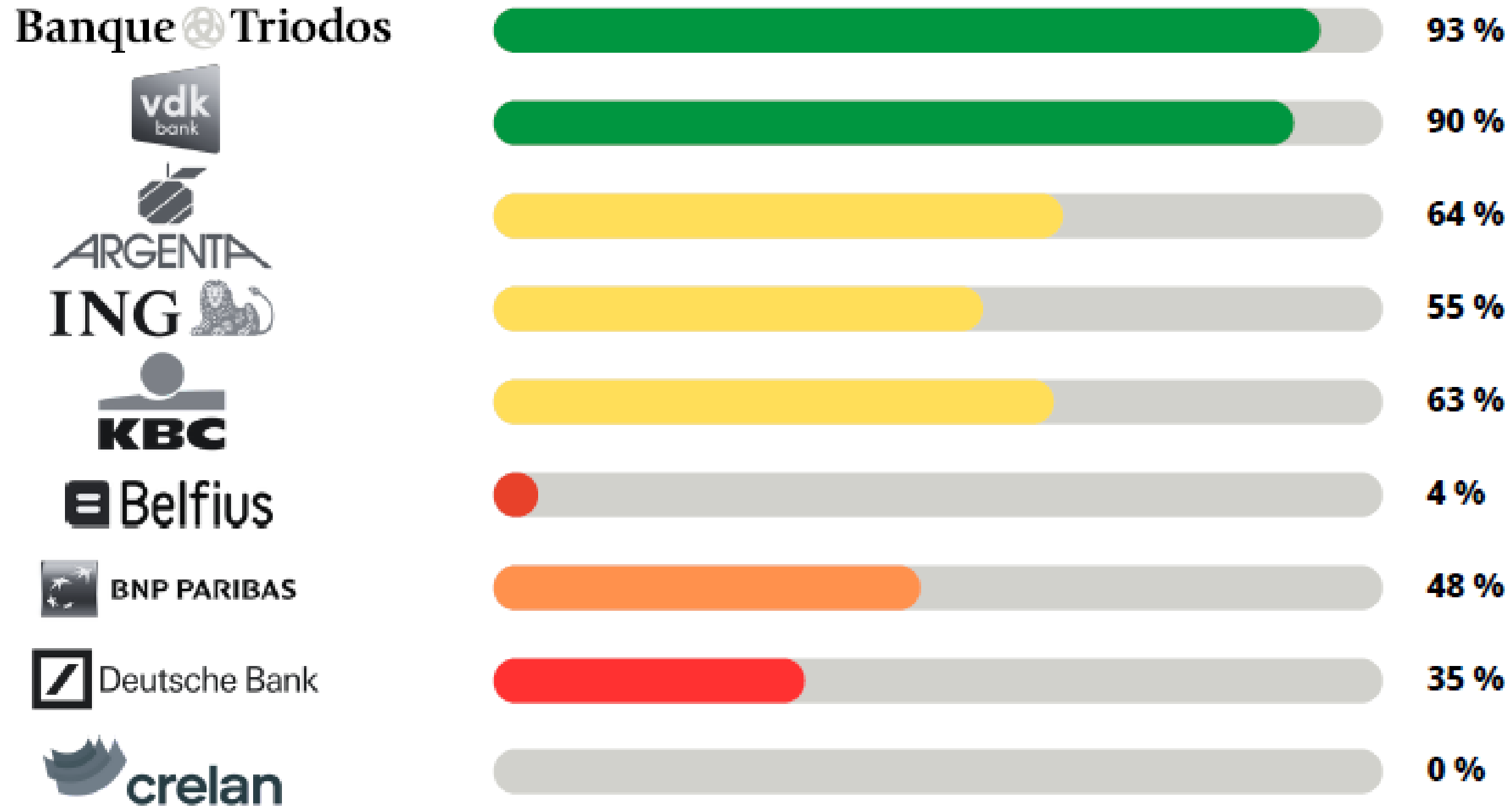
Résultats du scan des banques

Changement climatique



Résultats du scan des banques

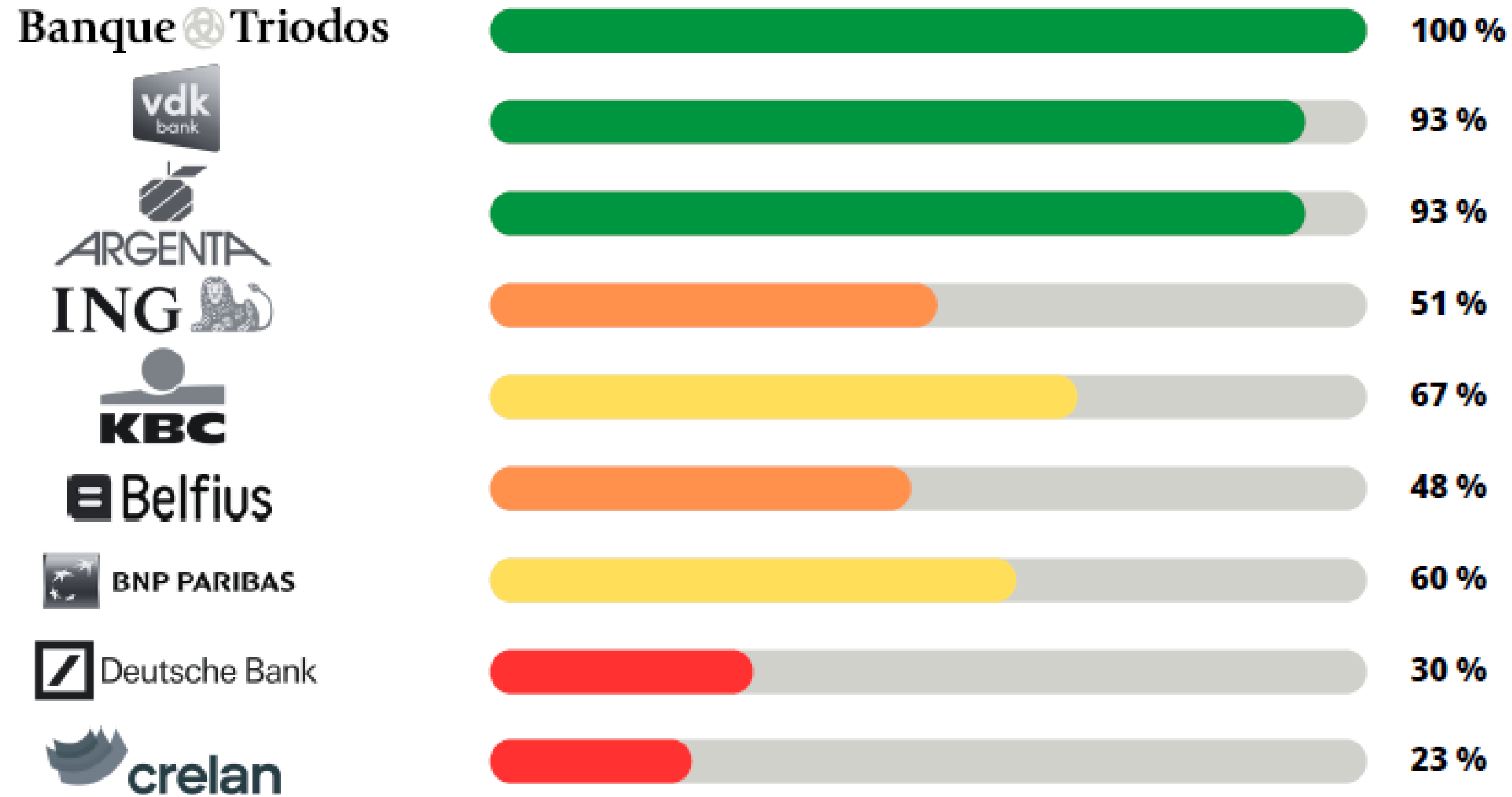
Nature



Résultats du scan des banques



Armes



Résultats du scan des banques



Genre



Résultats du scan des banques

Transparence



Banque  Triodos



86 %



67 %



65 %

ARGENTA

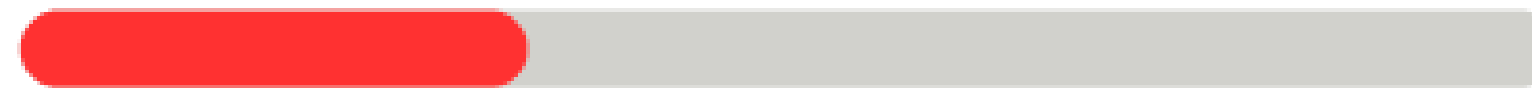


63 %



56 %

Belfius



33 %



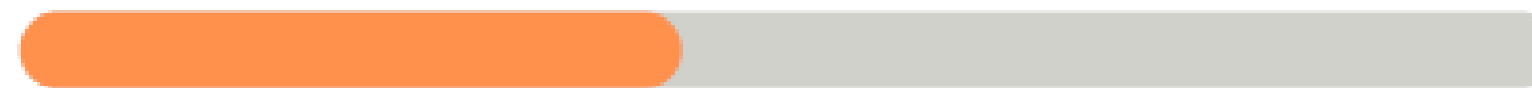
BNP PARIBAS



56 %



Deutsche Bank



43 %



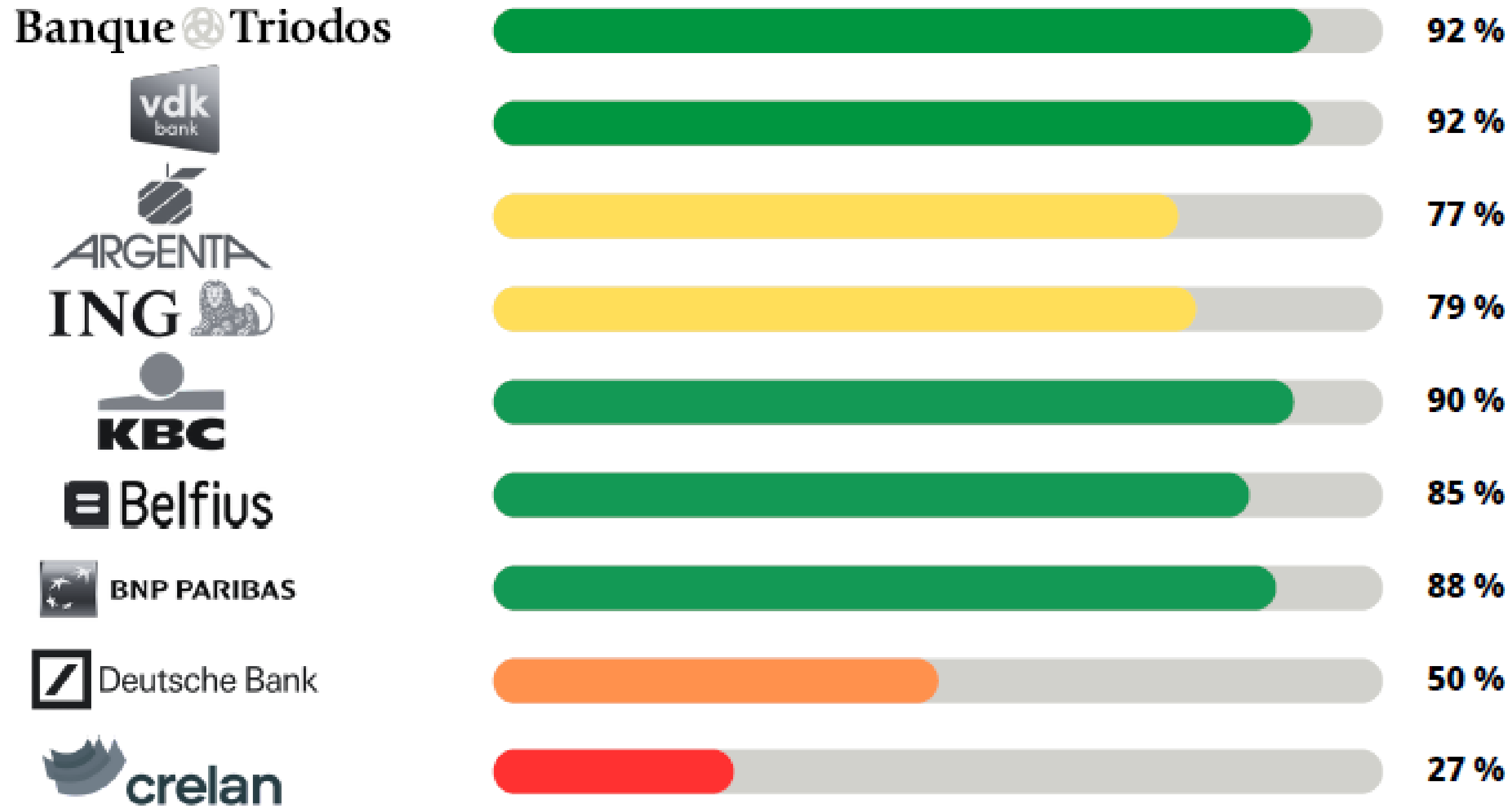
crelan



17 %

Résultats du scan des banques

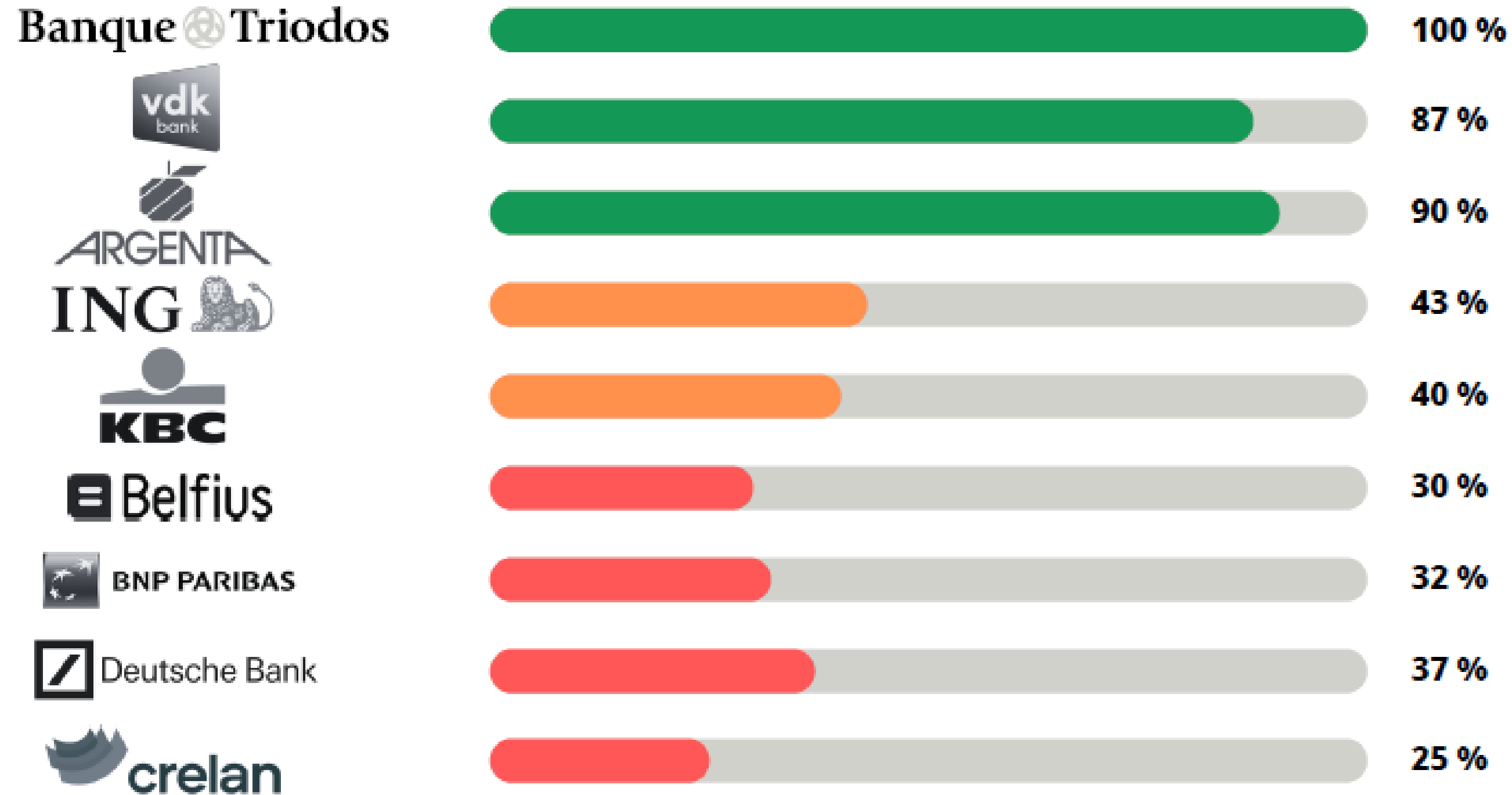
Corruption



Résultats du scan des banques



Bonus



Résultats du scan des banques



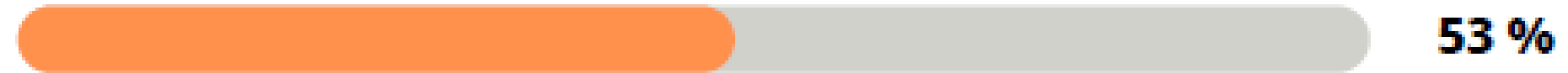
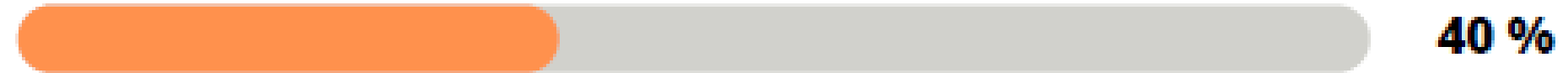
Fiscalité

Banque  Triodos



ARGENTA

ING 



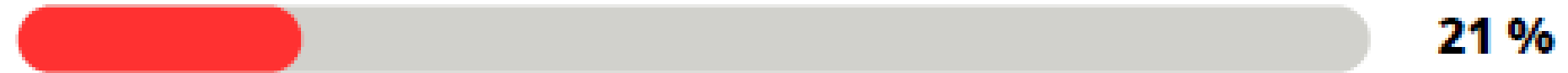
 Belfius



BNP PARIBAS



Deutsche Bank



crelan



Financité

Résultats du scan des banques



Droits humains

Banque  Triodos

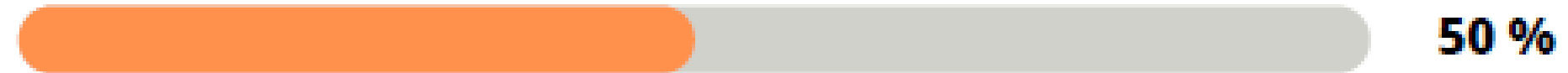


ARGENTA

ING 



Belfius



BNP PARIBAS



Deutsche Bank



crelan



Résultats du scan des banques

Droits du travail



Banque  Triodos



94 %



84 %



71 %

ARGENTA

ING 



62 %



68 %

Belfius



42 %



62 %



50 %



17 %

Je suis convaincu-e, quelles démarches **entreprendre** ?

PREAMBULE

Il n'y a aucune obligation à avoir une relation exclusive avec une banque.

Une organisation peut utiliser la Banque A pour ses comptes courants et la Banque B pour des dépôts.

Elle peut aussi par ailleurs investir dans une Coopérative C et/ou dans un fonds D ou E.



Je suis convaincu-e, quelles démarches **entreprendre** ?

Changer de banque implique un minimum de démarches administratives. Ce sont les représentant-e-s des ASBL qui doivent les réaliser.

Selon testachats, les données demandées (liste non-exhaustive) par la banque sont les suivantes :

- Le **nom de la structure** ;
- La **date de constitution** ainsi qu'une copie des statuts ou de l'acte de base (si la structure est en cours de constitution, il faudra parfois fournir un projet de statut) ;
- Le **type d'activité** effectué ;
- L'**adresse** de la structure et les données de contact ;
- Le **numéro Banque Carrefour des Entreprises** ;
- Une copie de la **carte d'identité de tous les mandataires** du compte bancaire ;
- Un **plan financier** concernant les entrées et dépenses d'argent futures.

Ensuite, les représentant-e-s légaux-les sont invité-e-s à s'identifier à la banque.

Je suis convaincu-e, quelles démarches **entreprendre** ?

Outre les **aspects sociétaux évoqués**, il est également pertinent de réfléchir aux avantages proposés par la banque :

- la possibilité de déposer des sous en liquide auprès de la banque ;
- le nombre de retrait compris dans la formule choisie ;
- le droit d'avoir plusieurs cartes de débit sans payer plus ;
- les frais fixes et variables ;
- les services proposés ;
- etc.



Je suis convaincu-e, quelles démarches **entreprendre** ?



Comptes à vue ?

Pour changer leur compte à vue de banque, les client-e-s doivent simplement contacter leur nouvelle banque, remplir le formulaire de demande et le renvoyer. L'ancienne et la nouvelle banque collaboreront ensuite pour organiser l'opération. Le ou la client-e choisit également lui/elle-même la date du transfert sur le formulaire (au moins 10 jours bancaires ouvrables plus tard et au plus tard dans un délai d'un mois).

L'un des grands avantages de ce service est que les client-e-s ne doivent pas communiquer eux/elles-mêmes leur nouveau numéro de compte ni aux créanciers qui fonctionnent avec la domiciliation ni aux payeur-se-s récurrent-e-s : les banques règlent ces démarches entre elles. Les créancier-ère-s de domiciliations et les payeur-se-s récurrent-e-s sont informé-e-s du changement par le biais du service de mobilité interbancaire Bankswitching.

<https://febelfin.be/fr/presse/numerisation-et-innovation/en-2023-le-service-de-mobilite-interbancaire-a-recu-119-517-demandes>

Comptes d'épargne ?

Les client-e-s peuvent également utiliser le service de mobilité interbancaire pour les comptes d'épargne. Le ou la client-e demande alors à la nouvelle banque de clôturer le compte d'épargne auprès de l'ancienne banque par l'intermédiaire du service Bankswitching. La nouvelle banque effectuera la liquidation directement auprès de l'ancienne banque.

Les institutions participantes qui offrent actuellement le service de mobilité interbancaire pour les comptes d'épargne sont AXA Banque Belgium, Bank Van Breda & C°, Banque CPH, Belfius, Beobank, BNP Paribas Fortis, bpost banque, CBC Banque, Crelan, Europabank, Fintro, ING Belgium, KBC Bank et vdk bank.



Placements durables : les fonds d'investissement socialement responsable

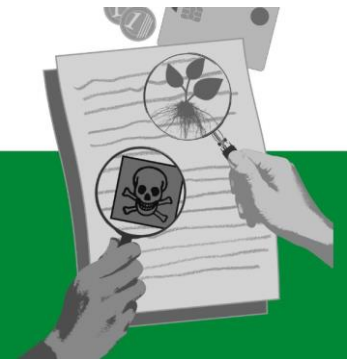


Solution pour placements : fonds

financite.be/fr/produits-financiers

Financité

Avantages et inconvénients d'investir dans les fonds (SR)



Avantages

- possibilité d'un rendement plus élevé
- gestion professionnelle
- répartition du risque par diversification
- l'entrée et la sortie sont possibles à tout moment

Inconvénients

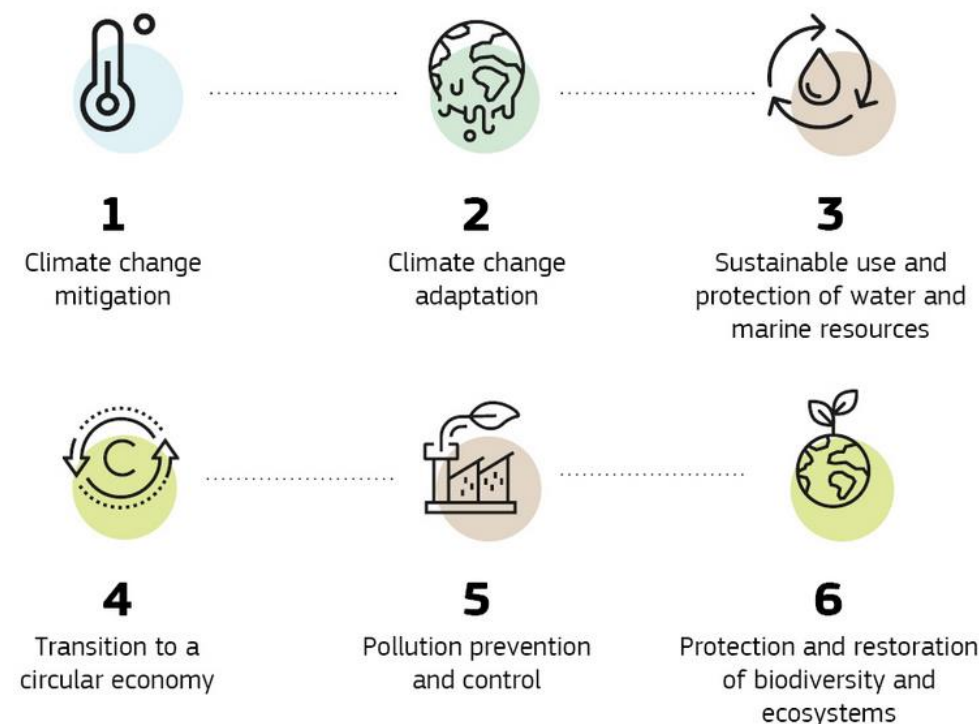
- pas de garantie de capital
- la valeur d'un fonds peut fluctuer, le rendement est donc incertain

Taxonomie européenne

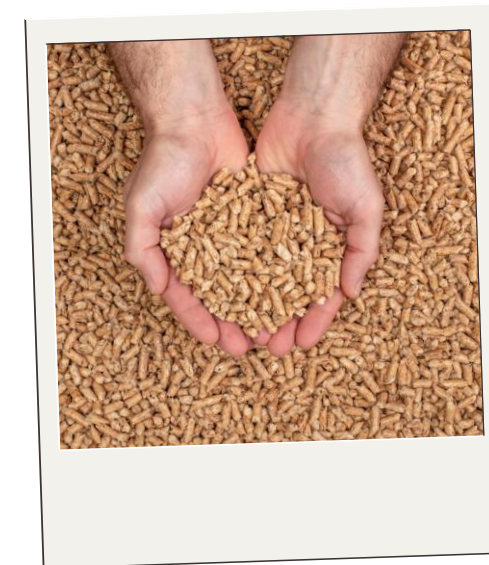


Le 21 avril 2021, la Commission européenne a publié le cadre réglementaire de la taxonomie européenne. La taxonomie européenne désigne une classification des activités économiques ayant un effet favorable sur l'environnement. Son but est d'**orienter les investissements sur des activités durables**.

6 objectifs globaux



En l'état

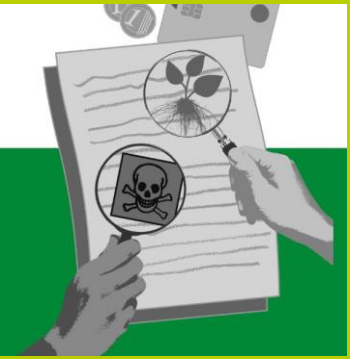


Désaccords

- utilisation de la biomasse comme activité de transition
- utilisation du gaz / nucléaire comme activités de transition
- agriculture

=> 40 % des sociétés cotées établies dans l'UE, responsables de 80 % des émissions directes de gaz à effet de serre.

Ces référentiels sont-ils sérieux ?



Taxonomie européenne



Exemple de l'aviation

En 2023, la Commission européenne propose d'inclure l'aviation dans la liste des activités vertes si :

- les avions sont plus efficaces au niveau de l'utilisation du carburant
- utilisent des SAF (sustainable aviation fuels)
- selon T&E, 90 % du carnet de commande d'Airbus entre déjà dans les critères
- l'efficacité demandée (-15 / -20 %) pour des avions volant plusieurs décennies est insuffisante
- pour produire les SAF en quantité suffisante, il faut beaucoup d'électricité et de bois

Transparence financière



La réglementation SFDR a fait son apparition en mars 2023

SFDR

Sustainable finance disclosure regulation

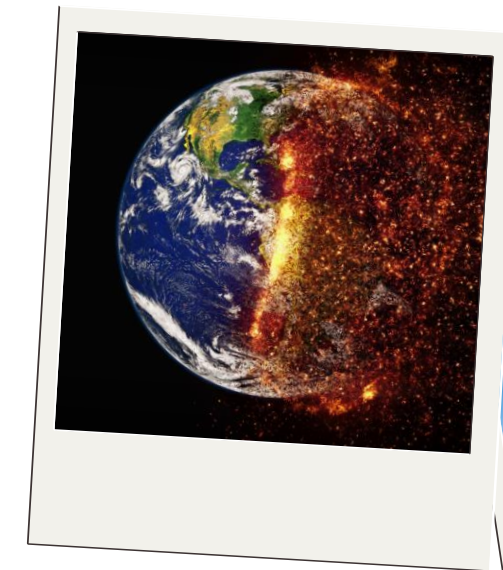
Les acteur·rice·s des marchés financiers et les conseiller·ère·s financier·ère·s doivent faire preuve de transparence sur la durabilité de leurs investissements et détailler comment ils·elles procèdent

3 articles

- article 6 : des fonds qui ne sont pas présentés comme durables
- article 8 : applique des critères ESG mais n'a pas d'objectif précis
- **article 9 : objectif de développement durable (et appellation)**

Objectifs

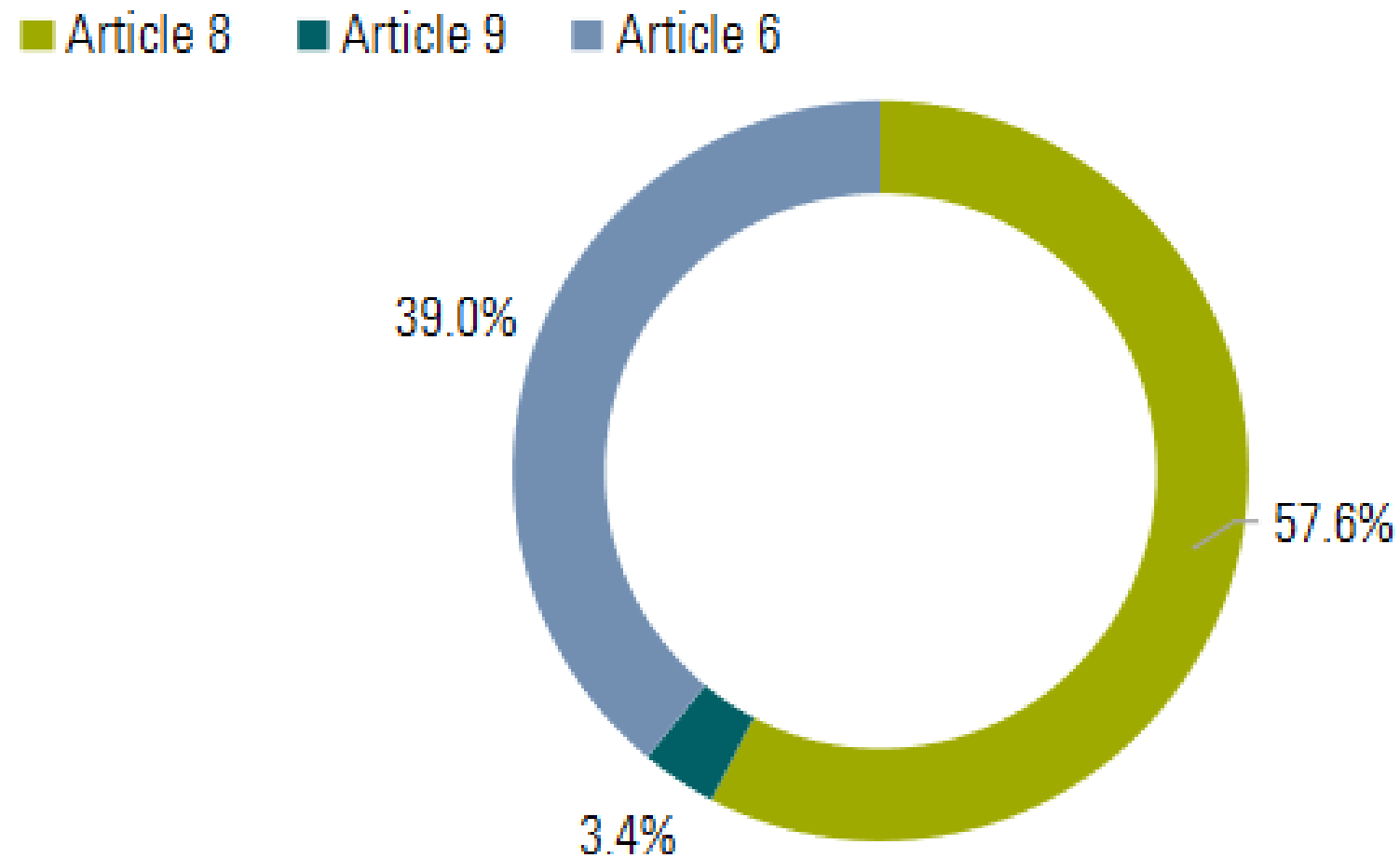
- éviter le greenwashing financier
- s'assurer que les client·e·s disposent des informations



La finance européenne est-elle devenue durable ?



Exhibit 7a SFDR Fund Type Breakdown (by Assets)



SFDR fonds articles 6, 8 et article 9 Funds : T2 2024

Morningstar, juin 2024.

Source: Morningstar Direct. Assets as of June 2024. Based on SFDR data collected from prospectuses on 98% of funds available for sale in the EU, excluding money market funds, funds of funds, and feeder funds.

Question pour vous !

Combien de fonds, sur
des milliers disponibles,
sont article 9 sur le
marché belge à fin 2022 ?

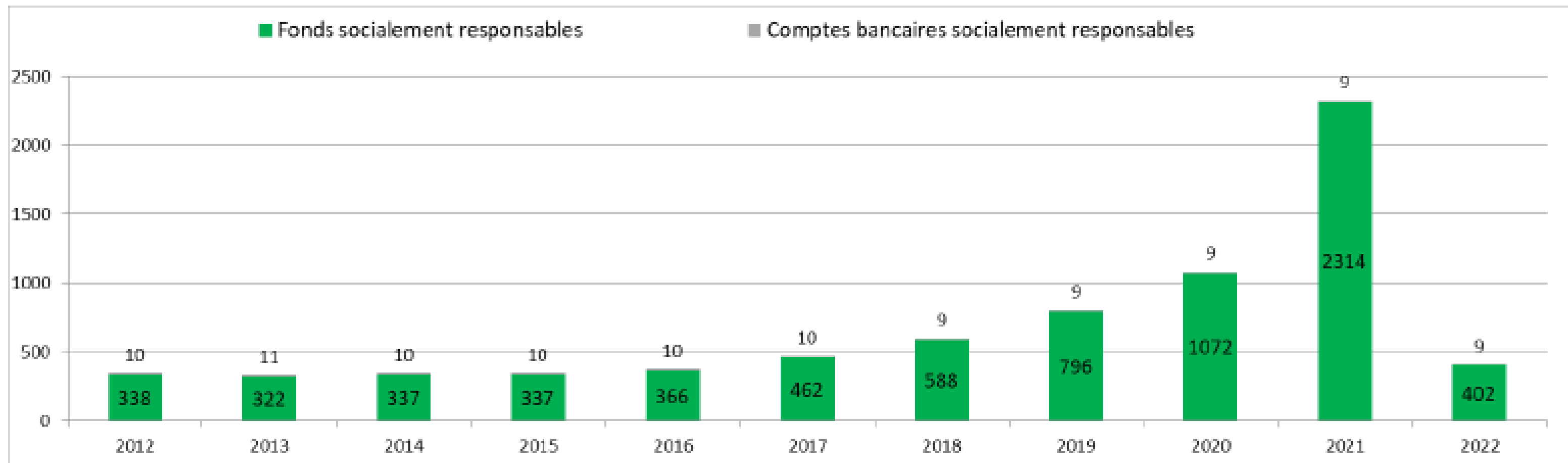


Le marché de l'ISR en Belgique



Figure 2 - Évolution de l'offre ISR en nombre (2012-2022)

Nombre de fonds



Source : Financité

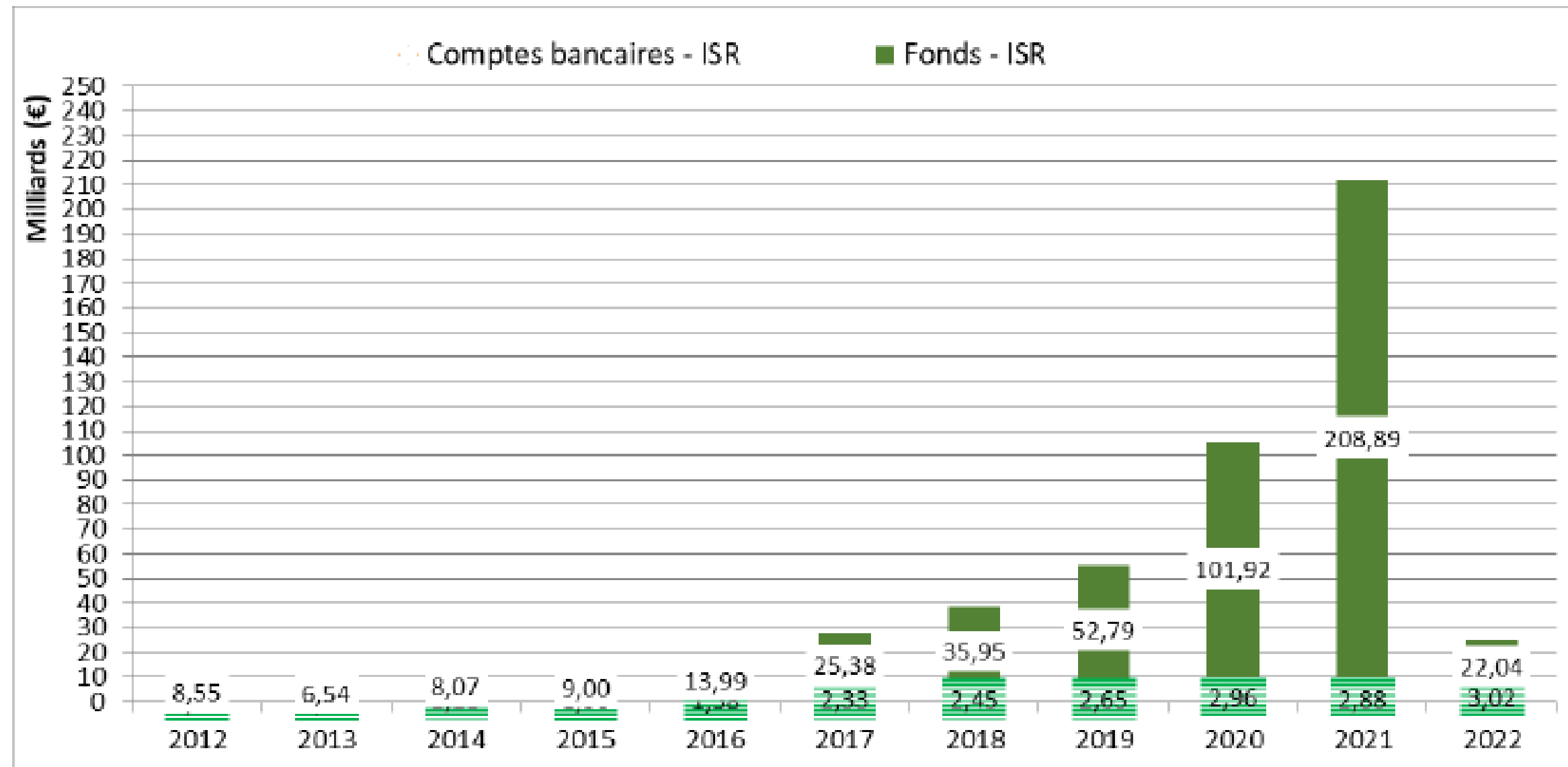
402 fonds article 9 à fin 2022 vs. 332 fonds article 9 (sur les 2314 fonds articles 8&9 se disant SR) à fin 2021 – 406 fonds art.9 en 2023...

Le marché de l'ISR en Belgique



Encours général

Figure 5 - Évolution globale de l'encours ISR (2012-2022) – en milliards EUR



Source : Financité

22 milliards € sous gestion dans les fonds article 9 à fin 2022

vs.

29 milliards € dans les fonds article 9 à fin 2021

...pour 12,5 milliards € fin 2023

LISTES NOIRES

Droits fondamentaux

- Liste d'entreprises de droit belge ou étranger et d'États
- à propos desquels il existe des indices sérieux qu'ils·elles se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice
- ou qu'ils·elles tirent avantage d'actes prohibés par les **conventions internationales ratifiées par la Belgique**

- **Base légaliste** (>< moraliste...) : violation des principes énoncés dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans 5 domaines (**droit humanitaire, civil, social, de l'environnement et de gouvernance**)
- Sur la base d'environ 25 listes noires publiques, publiées par des organismes fiables

Pour une action encore plus ciblée, Financité a développé trois listes noires **thématiques** : armes de guerre / nucléaire / climaticide

Financité

LISTE NOIRE DROITS FONDAMENTAUX

LE SERVICE QUI FACILITE VOS INVESTISSEMENTS
RESPONSABLES



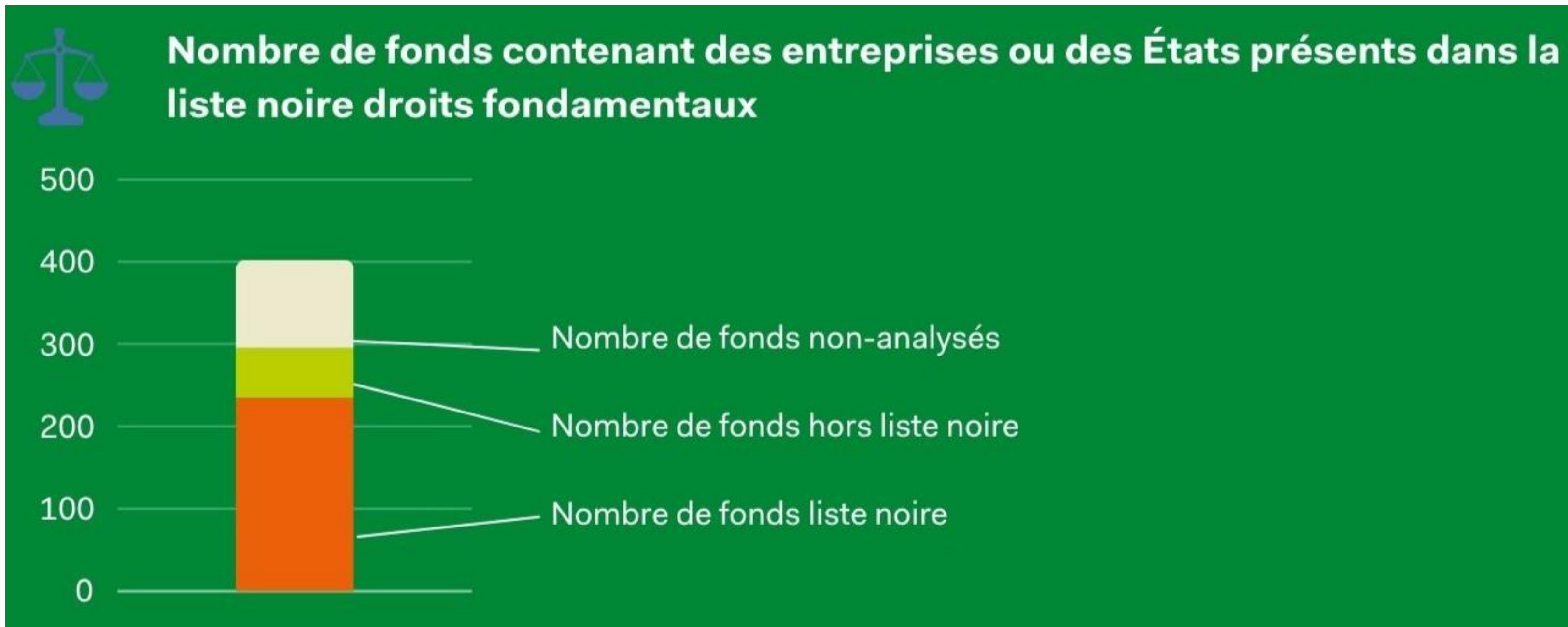
LISTES NOIRES THÉMATIQUES

LE SERVICE QUI FACILITE VOS INVESTISSEMENTS
RESPONSABLES

La qualité des fonds de placement



Exposition à la liste noire des droits fondamentaux



Financité

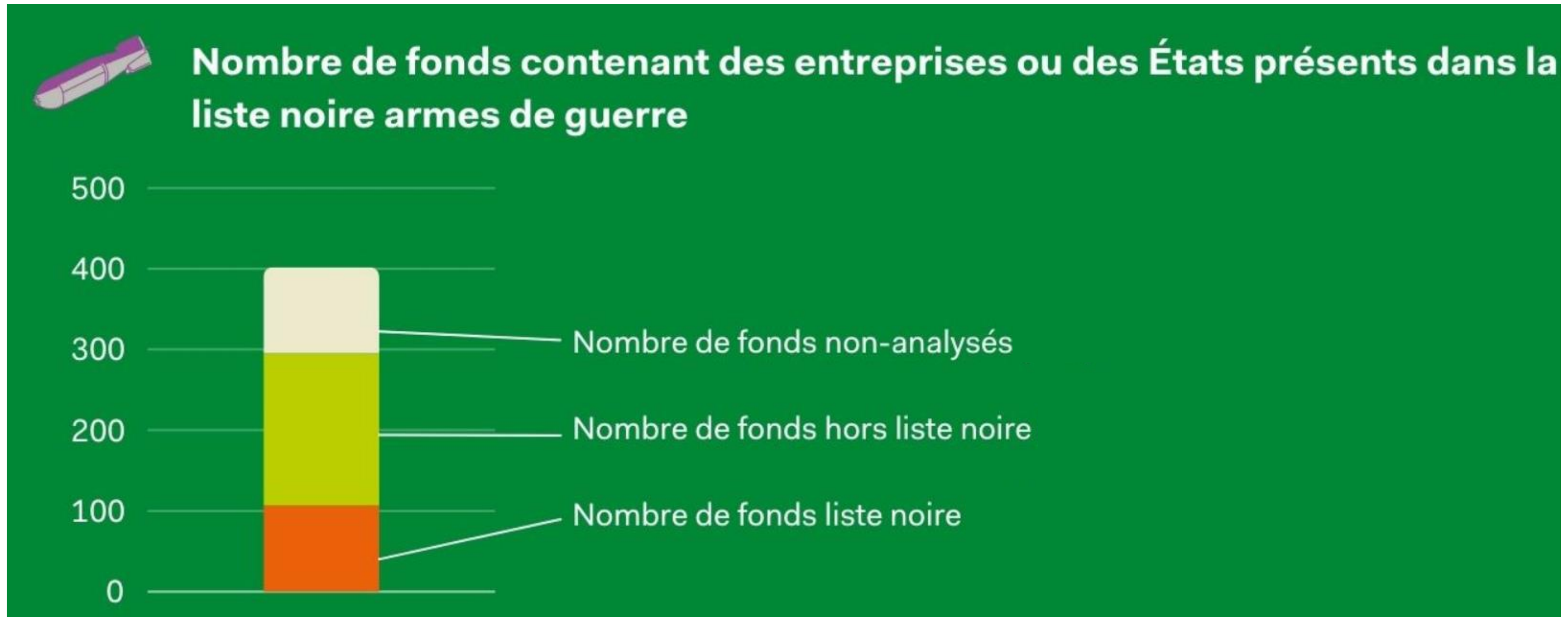
Sur 295 fonds article 9 étudiés à fin 2022, 80 %, financent des violations des droits fondamentaux

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

La qualité des fonds de placement



Autres listes noires – armes de guerre



Financité

Sur 295 fonds article 9 étudiés à fin 2022, 36 % financent les armes de guerre

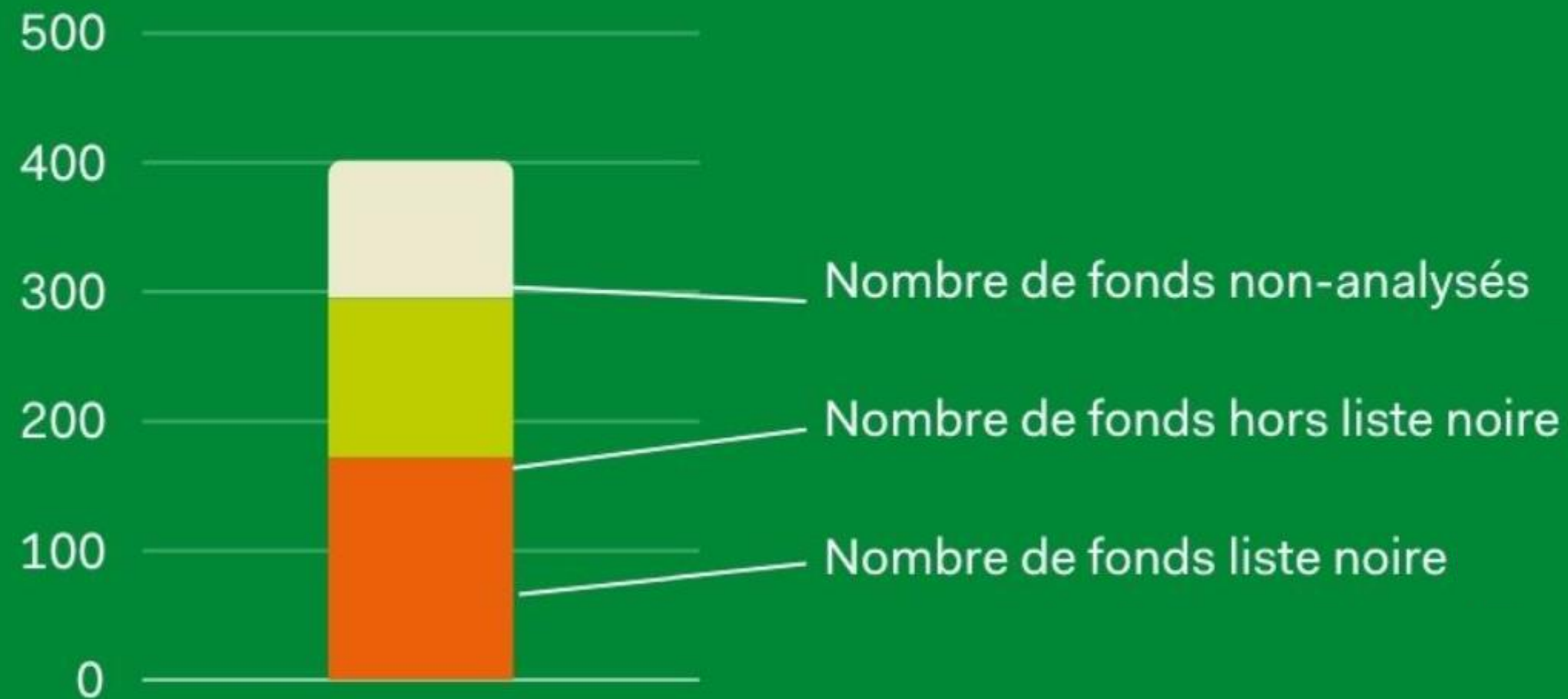
La qualité des fonds de placement



Autres listes noires –
climaticide



Nombre de fonds contenant des entreprises ou des États présents dans la liste noire climaticide



Sur 295 fonds article 9 étudiés à fin 2022, 58 % financent des activités climaticides

Financité

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

La qualité des fonds de placement



Autres listes noires –
nucléaire



Financité

Sur 295 fonds article 9 étudiés à fin 2022, 38 % financent le nucléaire civile ou militaire

J'ai envie d'investir une partie des fonds de mon ASBL dans des fonds dits socialement responsables

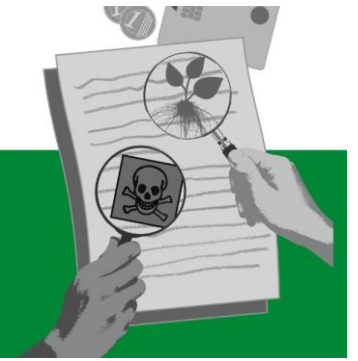


Comment savoir dans quels fonds investir, les plus proches des valeurs portées par l'ASBL ?

Financité publie chaque année un fichier des fonds étudiés où il est possible de sélectionner tous les fonds qui n'ont pas d'actifs sur les listes noires.

Nom du fonds	Climaticide	Droits fondamentaux	Nucléaire	Armes de guerre	Clean sur les 4 listes
Aberdeen Asian Sustainable Development Equity	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Aberdeen Emerging Market Sustainable Development Equity	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
ASN Beleggingsfondsen Ucits Duurzaam Small & Midcapfonds	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
AXA WF ACT Human Capital	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
AXA WF ACT Social Progress	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
AXA WF Europe Small Cap ZF Dis EUR	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
AXA WF II Evolving Trends Equities A Dis USD	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Belfius Equities - Become C	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Belfius Equities - Climate C	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
BlueBay Impact-Aligned Bd G USD Acc	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
BNP Paribas Funds Ecosystem Restoration	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Carmignac Portfolio Grande Europe E EUR Acc	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
CS (Lux) Edutainment Equity Fund	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Echiquier Climate Impact Europe A	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
iMGP Sustainable Europe	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
KBC Eco Fund Impact Responsible Investing	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
KBC Eco Fund Water Responsible Investing	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
KBC-Life Impact Responsible Investing	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
M&G (Lux) Climate Solutions Fund	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
NN (L) Global Equity Impact Opportunities	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
NN (L) Health & Well-being	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Pictet-Biotech P EUR	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Pictet-Health R USD	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Schroder ISF Eurp Innovators Z Acc GBP	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Schroder ISF Global Cities Z Dis EUR	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Stewart Inv APAC Ldrs Sstby VI USD Inc	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Stewart Inv Gbl Em Mkts Ldrs I EUR Acc	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Stewart Investors Worldwide Leaders Sustainability Fund	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Stewart Investors Worldwide Sustainability Fund	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Triodos Sicav I Triodos Future Generations Fund	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Triodos SICAV I Triodos Pioneer Impact Fund	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
Trusteam ROC Europe P	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
TT Environmental Solutions A1USD Acc	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui
UBAM - Positive Impact Global Equity UC USD	Clean	Clean	Clean	Clean	Oui

J'ai envie d'investir une partie des fonds de mon ASBL dans des **fonds dits socialement responsables**



En pratique, il faut ouvrir un compte-titre dans une banque pour pouvoir souscrire aux fonds SR qui nous intéressent.

Il faut toutefois se renseigner sur les risques, via ces documents :

- document d'informations clés
- prospectus
- rapport annuel
- rapport semestriel

Mais aussi sur les frais :

- Droits de garde
- Courtage
- Frais d'entrée
- Transfert de titres
- Services de réduction/récupération d'une retenue à la source à l'étranger (paiement de dividendes / d'intérêts)
- Autres services

Placements **solidaires** : le label **Finance solidaire**



Solution pour les immobilisations financières : actions ou obligations d'entités de l'économie sociale

Financité

labelfinancesolidaire.be/investir

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



1. Est-ce un investissement risqué ?
2. Quels montants investir ?
3. Pourquoi souscrire à ces financements ?
4. À quoi va servir l'argent investi ?
5. Quelle est la différence entre une obligation et une part de coopérative ?
6. Que se passe-t-il en cas de faillite ou de liquidation de l'entreprise dans laquelle j'ai investi ?
7. Quelles informations regarder avant d'investir ? Où trouver ces informations ?



https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/mode_demploi_investisseur_2022.pdf

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



1. Est-ce un investissement risqué ?

Comme tout investissement, la souscription de parts de coopérative ou d'obligations est un placement à risques.

A l'inverse des dépôts placés sur les comptes à vue, épargne ou à terme qui sont protégés par un Fonds de garantie, mis en place par l'Etat.

<https://fondsdegarantie.belgium.be/fr/faq-0>

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



2. Quels montants investir ?

Il est avisé de n'investir que des montants qui sont modérés et raisonnables.

Avant d'investir des montants plus importants, il est donc préférable de solliciter l'entreprise au préalable et procéder, le cas échéant à des recherches et analyses complémentaires.

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



3. Pourquoi souscrire à ces financements ?

- dans le cas d'une coopérative, bénéficier d'avantages (services ou ristournes) ;
- se sensibiliser à une thématique et favoriser des comportements positifs pour l'humain et l'environnement ;
- encourager une économie locale ;
- jouer la carte de la transparence = connaître la destination de son argent. Être actionnaire d'une coopérative permet de partager le pouvoir de décision avec les autres actionnaires à l'AG et de décider, ensemble, de la gestion de la coopérative ;
- devenir acteur·rice·s de changement : être les premier·e·s client·e·s et les premier·e·s ambassadeur·rice·s de l'entité !

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



4. À quoi va servir l'argent investi ?

- L'argent récolté via l'émission d'instruments de placement auprès de public entre dans le patrimoine de l'entreprise qui est libre de décider de son affectation, selon son objet social.
- Les parts de coopérative souscrites génèrent du capital pour la coopérative, tandis que les obligations constituent une dette pour l'ASBL ou la coopérative.

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



5. Quelle est la différence entre une obligation et une part de coopérative ?

Obligation = titre de créance représentatif d'une fraction d'un emprunt émis par une entité.

- La durée de l'emprunt, les modalités de remboursement et le mode de rémunération des obligataires est établi contractuellement dès le départ dans les documents relatifs à l'emprunt obligataire (la note d'information, la fiche d'information ou le prospectus).

Part de coopérative = mise en commun d'une somme d'argent pour participer au développement de l'entreprise.

- L'argent investi en parts de coopérative vient accroître le capital de la coopérative.
- L'investisseur·euse devient associé·e de la société coopérative => donne le droit de participer à l'assemblée générale, de voter et d'éventuellement recevoir des dividendes, voire une plus-value .
- En devenant coopérateurice, il ou elle peut bénéficier également d'avantages économiques ou sociaux.

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



6. Que se passe-t-il en cas de faillite ou de liquidation de l'entreprise dans laquelle j'ai investi ?

Obligations

- En cas de liquidation ou de faillite de la société, les obligataires sont remboursé·e·s de leur créance « au marc le franc », soit en proportion de ce que représente leurs dettes dans l'ensemble des dettes de la société grâce à la vente des actifs de la société.

Parts de coopérative

- Les actionnaires sont remboursé·e·s de leurs apports que s'il reste des actifs une fois que toutes les créances remboursées.
- Le solde éventuel des actifs est alors réparti proportionnellement entre tou·te·s les actionnaires en fonction de la valeur de leur apport.

Les questions à se poser avant d'investir dans des entités de l'économie sociale



7. Quelles informations regarder avant d'investir ? Où trouver ces informations ?

En l'absence d'intermédiaire, il est souhaitable de chercher les informations préalables à tout investissement :

- comprendre qui est l'entité émettrice (ASBL ou coopérative),
- qui sont ses membres fondateur·rice·s, depuis quand elle existe, ses missions et finalités,
- ses métiers et son environnement économique,
- connaître sa réputation, son modèle de financement, de savoir si elle a des financements et/ou agréments publics,
- consulter ses rapports d'activités, ces statuts, ces comptes annuels et son plan financier etc.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site du label Finance solidaire.

Visée du label Finance solidaire



Certifie que les financements sont utilisés pour opérationnaliser des projets d'économie sociale

Cinq critères sont examinés :

1. type de financement
2. solidarité des actions
3. démarche socialement responsable
4. transparence
5. frais adossés au produit

Critères du label Finance solidaire

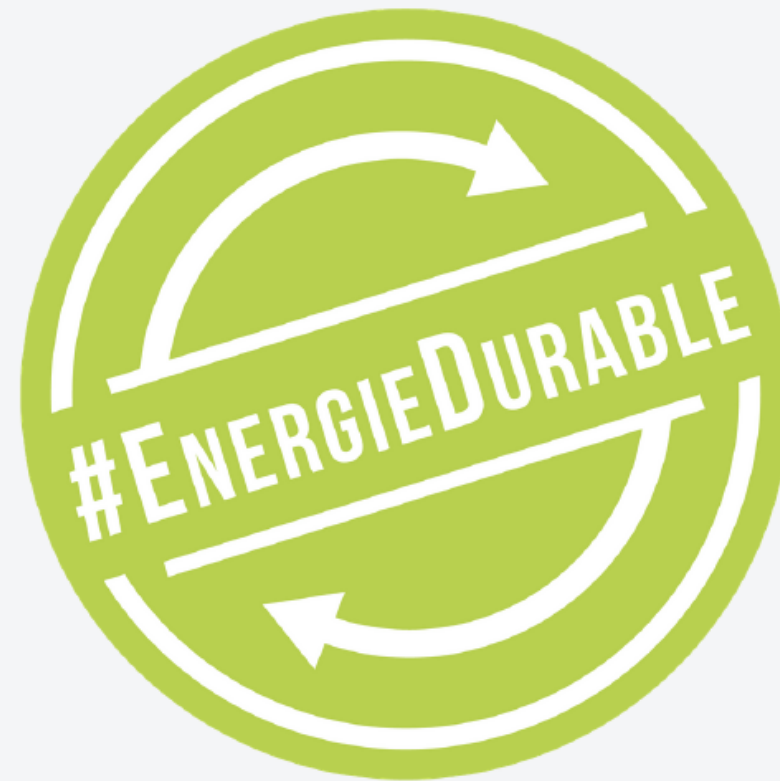


1. type de financement : ex. parts de coopératives ou obligations, prêts subordonnés standardisés, etc.
2. solidarité : ex. objectifs poursuivis, domaines financés, principes de l'ES, agréments publics
3. démarche socialement responsable : ex. banque(s) où sont gardées les liquidités
4. transparence : ex. fiche, note d'information ou prospectus
5. frais adossés au produit : ex. taux d'intérêt de l'obligation ou frais administratif pour prendre des parts

La mention #énergie durable



Renouvelable, juste & solidaire



**Reconnaissance de
l'engagement des
labellisés dans le
domaine
énergie-climat**

Critères pour obtenir cette mention :

- Domaine d'activité financé
- Fonctionnement de l'entreprise
 - fourniture d'électricité 100% verte et coopérative
 - autoproduction de l'énergie consommée ou investissement dans un outil de production
 - action et sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie
 - comptabilité énergétique
 - mécanisme de compensation des gaz à effet de serre
- Mention contrôlée et gérée par l'APERe

La mention #inclusiongenre



Critères pour obtenir cette mention :

- management et ressources humaines
- organisation du travail
- organisation des réunions internes et externes
- bien-être au travail

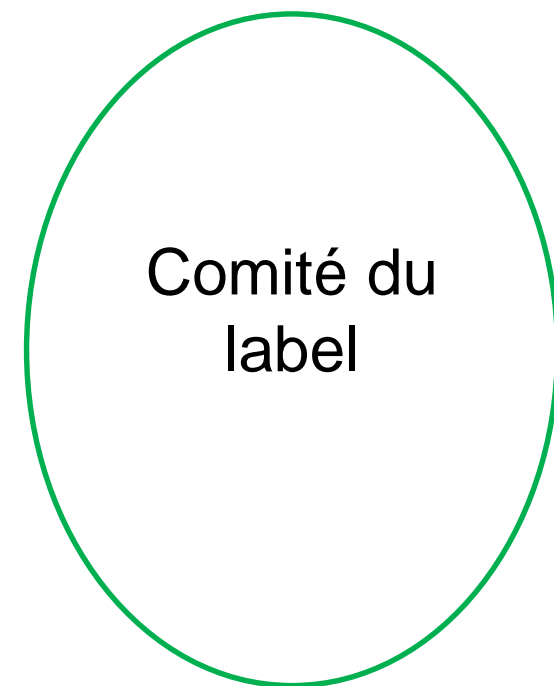
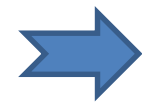
Grille de questions développées avec différentes expertes en genre

Spécificités du label



1. Seul label de finance solidaire en Belgique (labels similaires en France Finansol et en Espagne Ethsi)
2. Labellise les financements (plutôt que les produits financiers ou les entreprises)
3. Gratuit pour les investisseur·se·s et les entreprises
4. Pas de transactions financières via le site du label Finance solidaire
5. Pas de rating du risque (>< plateformes de crowdfunding)

Processus de certification



Financité

ENSEMBLE,
CHANGEONS
LA FINANCE

Question pour vous !

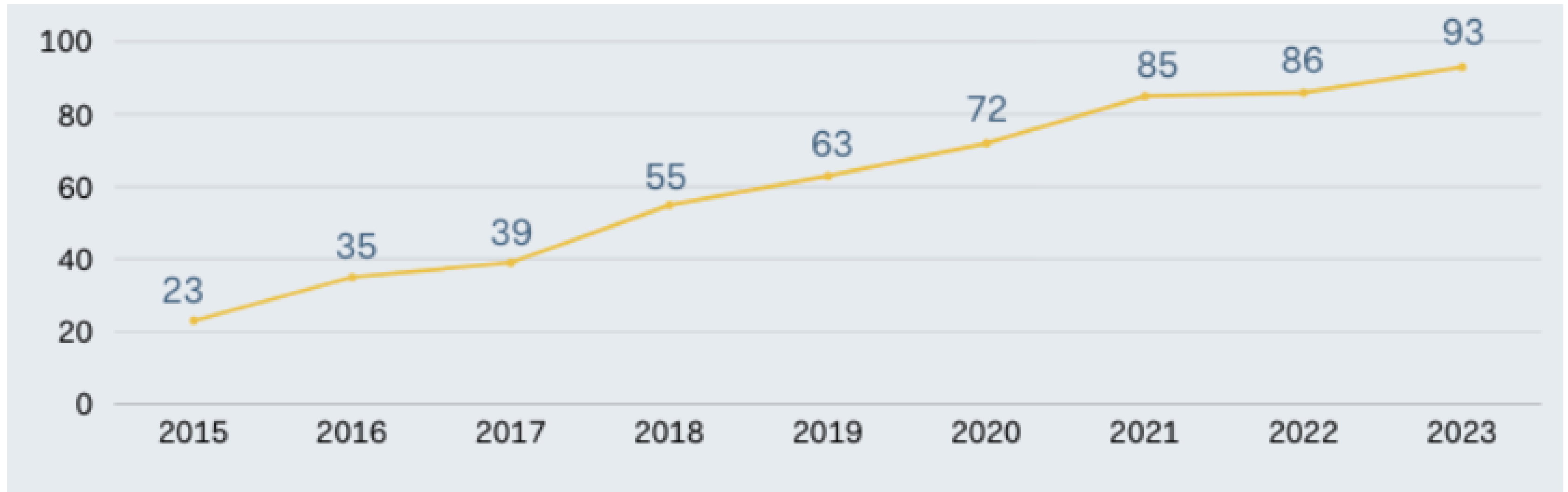
**Combien de structures
ont le label Finance
solidaire en septembre
2024 ?**



99 dont 33 sont en appel !



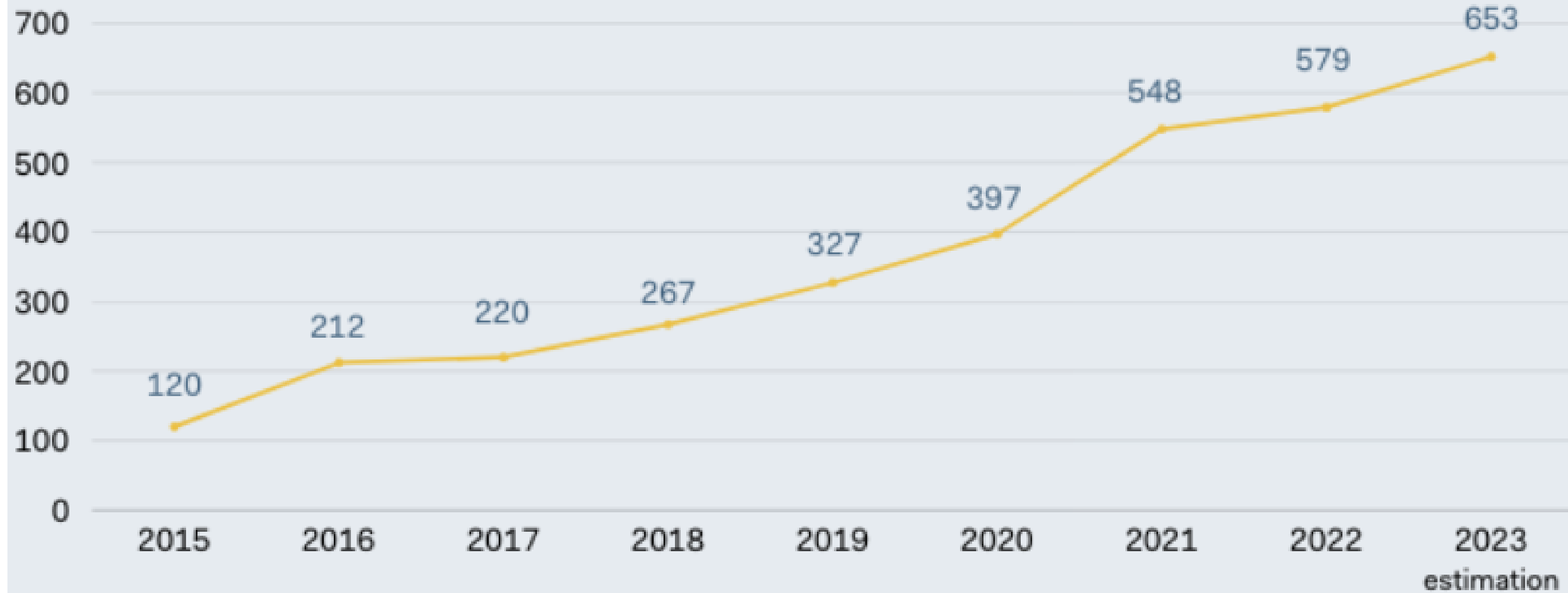
Evolution du nombre de structures



Evolution de l'encours du label



Évolution de l'encours du label Finance solidaire
(en millions d'euros)



Secteurs d'activités



Agriculture
8



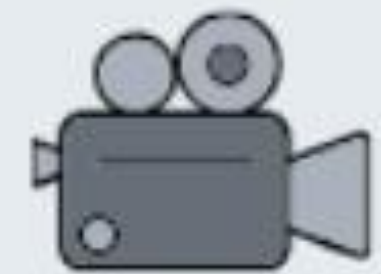
Alimentation Bio
16



Autres services
9



Commerce et
artisanat
5



Culture/média
8



Energies
renouvelables
18



Finance responsable
et solidaire
9



Immobilier social
11



Mobilité
3



Santé
6

J'ai envie d'investir une partie des fonds de mon ASBL dans des entités de l'économie sociale



Cyréo

Préserver les ressources environnementales et créer de l'emploi

Autres services



F'in Common

La coopérative de financement créée par l'économie sociale, pour l'économie sociale

Finance responsable et solidaire



Fair Ground Brussels

Transformer la ville, brique par brique, pour qu'elle soit accessible à tou.t.es et pour toujours.

Immobilier social

En pratique, se rendre sur le [labelfinancesolidaire.be/investir](https://www.labelfinancesolidaire.be/investir)

Je retiens



La différence entre les valeurs disponibles, les placements et les immobilisations financières



Outil utile pour trouver une banque plus près des valeurs de mon ASBL



Si je souhaite investir dans des fonds ISR, je reste critique et j'évite le greenwashing



Si je souhaite investir dans la finance solidaire, je me renseigne et je préfère les instruments financiers labellisés



Des questions ?
Merci pour votre
écoute !

Annika Cayrol
annika.cayrol@financite.be
financite.be